
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est représentée par son Directeur Général, qui agit en son nom. Il est assisté dans ses fonctions par les responsables des différents entités de l'Agence. Un Conseil d'Administration encadre les missions de l'Agence, et un Comité de Gestions règle les questions pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil d'Administration.

Une direction générale dotée des attributions nécessaires à la bonne gouvernance de l'Agence...

Nommé par Dahir, le Directeur Général de l'ANRT dispose des pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence et la mise en œuvre de toutes les actions relevant des compétences de celle-ci, dans les respects des décisions du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion.

Agissant au nom de l'Agence, le Directeur Général est le représentant de l'institution auprès de l'Etat, des administrations publiques, des tiers et des parties prenantes, ainsi que devant la justice pour intenter toute action ayant pour objet la défense des intérêts de l'Agence.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications établit tous les ans au mois de mai au plus tard, un rapport annuel des activités de l'Agence contenant durant l'année écoulée, notamment un état des lieux de l'application de la réglementation en vigueur dans le secteur des technologies de l'information au Maroc. Ce rapport, transmis au Chef du Gouvernement, est publié au Bulletin Officiel.

Le Directeur Général, peut déléguer une partie des pouvoirs qui lui sont conférés, aux responsables de l'Agence pour les activités dont ils ont la charge.

... et des services opérationnels et fonctionnels.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'ANRT s'est dotée de ressources humaines de haut niveau, multidisciplinaires et efficaces, maîtrisant les aspects techniques et juridiques propres au secteur des télécommunications, à même d'en assurer une régulation propice au développement favorable des conditions du marché.

L'organisation de l'ANRT répond aux impératifs de son métier, mais également à ceux de la bonne gouvernance. Simple et fonctionnelle, la structure de l'Agence permet la planification, la mise en œuvre et l'appui de la stratégie de régulation du secteur.

L'Agence: [Administration](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/organisation-de-lanrt#comment-0>